



Strasbourg le 2 mars 2018

**CDL-PL-OJ(2018)001ann**  
Or. angl.

**COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT**  
**(COMMISSION DE VENISE)**

**114<sup>e</sup> SESSION PLÉNIÈRE**  
**Venise, Scuola Grande di San Giovanni Evangelista**  
**vendredi 16 mars 2018 (9h00-18h00) -**  
**samedi 17 mars 2018 (9h00-13h00)**

**PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE**

**Vendredi 16 mars 2018**

9h00-10h45

*Session d'ouverture**Coopération avec les organes du Conseil de l'Europe**Suites données aux précédents avis de la Commission de Venise**Echange de vues avec le Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales**Discussion et adoption des avis concernant des Etats***1. Adoption de l'ordre du jour****2. Communication du Président**

Le Président présentera ses activités récentes (voir le document [CDL\(2018\)011](#)).

**3. Communication du Bureau élargi**

La Commission sera informée des discussions qui auront lieu lors la réunion du Bureau élargi du 15 mars 2018.

**4. Communication du Secrétariat****5. Coopération avec le Comité des Ministres**

Dans le cadre de sa coopération avec le Comité des Ministres, la Commission tiendra un échange de vues avec l'Ambassadeur Corina Călugăru, Représentante Permanente de la République de Moldova auprès du Conseil de l'Europe, avec l'Ambassadeur Gilles Heyvaert, Représentant Permanent de la Belgique auprès du Conseil de l'Europe ainsi qu'avec l'Ambassadeur João Maria Cabral, Représentant Permanent du Portugal auprès du Conseil de l'Europe.

**6. Coopération avec l'Assemblée parlementaire**

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec Mme Stella Kyriakides, ancienne Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, sur la coopération avec l'Assemblée.

Les projets d'avis conjoints sur la Géorgie, sur la République de Moldova (législation électorale), sur la Roumanie et sur l'Ukraine (voir les points 10, 11, 12 et 13) entrent dans le cadre de la coopération avec l'Assemblée parlementaire.

**7. Coopération avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe**

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Leen Verbeek, Président de la Commission de suivi du Congrès, sur la coopération avec le Congrès.

L'étude sur la révocation des maires (voir le point 17) entre dans le cadre de la coopération avec le Congrès.

**8. Suites données aux précédents avis de la Commission de Venise**

La Commission sera informée des suites données aux avis suivants :

Avis sur des questions relatives à la nomination des juges à la Cour constitutionnelle de la République slovaque ([CDL-AD\(2017\)001](#));

Avis relatif à la proposition de loi de l'Ukraine sur les juridictions anticorruption et à la proposition de loi portant révision de la loi sur le système judiciaire et le statut des juges (concernant l'institution d'une spécialisation obligatoire des juges chargés des infractions de corruption et des infractions connexes) ([CDL-AD\(2017\)020](#));

Avis relatif aux modifications de la loi de l'Ukraine sur les élections concernant l'exclusion de candidats de listes de partis ([CDL-AD\(2016\)018](#));

Avis concernant les dispositions de la loi de l'Ukraine sur l'éducation du 5 septembre 2017 portant sur l'usage de la langue d'Etat et des langues minoritaires et autres dans l'éducation ([CDL-AD\(2017\)030](#));

Observations relatives à la Recommandation 2110(2017) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme en vue de la réponse du Comité des Ministres ([CDL-AD\(2017\)017](#) ; voir également le document [CM/AS\(2018\)Rec2110-fin](#));

Avis sur le règlement intérieur de la Chambre constitutionnelle de la Cour suprême de la République kirghize ([CDL-AD\(2015\)023](#); voir également le document [CDL-REF\(2018\)002](#)).

Le projet d'avis sur la Géorgie ainsi que le projet d'avis conjoint sur les amendements à la législation électorale de la République de Moldova (voir les points 10 et 11) font suite à des avis précédents adoptés par la Commission concernant ces pays.

## **9. Echange de vues avec le Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales**

M. Lamberto Zannier, Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, s'adressera à la Commission.

## **10. Géorgie**

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Irakli Kobakhidze, Président du Parlement de Géorgie (à confirmer), et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2018\)009](#)) sur le projet d'amendements constitutionnels tels qu'adoptés par le parlement de la Géorgie lors de la deuxième audition en décembre 2017 ([CDL-REF\(2018\)010](#)), rédigé sur la base des observations de M. Castella Andreu, de M. Frenedo et de Mme Kiener.

10h45-11h00

*Pause-café*

11h00-13h00

*Discussion et adoption des avis concernant des Etats (suite)*

## **11. République de Moldova**

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Igor Vrenea, membre de la Commission Juridique, Nominations et Immunités, Parlement de la République de Moldova, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH ([CDL\(2018\)013](#)) sur les amendements à la législation électorale de la République de Moldova ([CDL-REF\(2018\)001](#)), rédigé sur la base des observations de M. Barrett, de M. Holmøyvik, de M. Kask ainsi que des experts de l'OSCE/BIDDH. Le Conseil des élections démocratiques examinera ce projet d'avis conjoint lors de sa réunion du 15 mars 2018.

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Igor Vrenea, membre de la Commission Juridique, Nominations et Immunités, Parlement de la République de Moldova, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2018\)003](#)) sur le projet de loi visant à modifier et à compléter la Constitution de la République de Moldova dans le domaine judiciaire

([CDL-REF\(2018\)008](#)) rédigé sur la base des observations de M. Dimitrov, de Mme Šimáčková et de M. Varga.

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Igor Vrenea, membre de la Commission Juridique, Nominations et Immunités, Parlement de la République de Moldova, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2018\)007](#)) sur le projet de loi portant modification à l'article 42 de la Constitution de la République de Moldova sur la liberté d'association ([CDL-REF\(2018\)007](#)) rédigé sur la base des observations de M. Cameron, de Mme Kiener et de Mme Suchocka.

## 12. Ukraine

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec le représentant de l'Ukraine, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH ([CDL\(2018\)001](#)) sur deux projets de loi de l'Ukraine "sur la modification du Code des impôts de l'Ukraine pour assurer la transparence publique du financement des associations publiques et de l'utilisation de l'assistance technique internationale" et "sur l'introduction de modifications à certains textes législatifs pour assurer la transparence publique de l'information sur les activités financières des associations publiques et de l'utilisation de l'assistance technique internationale " (Lois n° 6674 et n° 6675) ([CDL-REF\(2018\)004](#) et [005](#)) rédigé sur la base des observations de M. Clayton, de M. Poghosyan et de M. Sørensen ainsi que des experts de l'OSCE/BIDDH. La sous-commission sur les droits fondamentaux examinera ce projet d'avis conjoint lors de sa réunion du 15 mars 2018.

13h00-14h30	<i>Déjeuner</i>
14h30-16h00	<i>Discussion et adoption des avis concernant des Etats (suite)</i>

## 13. Roumanie

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec le représentant de la Roumanie, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH ([CDL\(2018\)008](#)) sur le projet de loi de la Roumanie modifiant l'ordonnance du gouvernement 26/2000 sur les associations et les fondations ([CDL-REF\(2018\)011](#)), rédigé sur la base des observations de M. Clayton, de Mme Cleveland, de Mme Kjerulf-Thorgeirsdottir, de M. Kuijer, de M. Mesonis et de Mme Alice Thomas (experte de l'OSCE/BIDDH). La sous-commission sur les droits fondamentaux examinera ce projet d'avis conjoint lors de sa réunion du 15 mars 2018.

## 14. Arménie

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH ([CDL\(2018\)004](#)) sur le projet de loi portant modification à la loi arménienne sur la liberté de conscience et les organisations religieuses ([CDL-REF\(2018\)006](#)), rédigé sur la base des observations de Mme Omejec, de M. Velaers, de M. Vermeulen ainsi que des experts de l'OSCE/BIDDH. La sous-commission sur les droits fondamentaux examinera ce projet d'avis conjoint lors de sa réunion du 15 mars 2018.

16h00-16h15	<i>Pause-café</i>
16h15-18h00	<i>Discussion et adoption des avis concernant des Etats (suite) Etudes et rapports</i>

## 15. « L'ex République yougoslave de Macédoine »

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec le représentant du ministère du travail et de la politique sociale, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2018\)005](#)) sur le projet de loi sur la prévention et la protection contre la discrimination

([CDL-REF\(2018\)003](#)), rédigé sur la base des observations de M. Aurescu, de Mme Bazy Malaurie, de M. Eşanu et de M. Ribičič.

## **16. Rapport sur l'identification des irrégularités électorales par des méthodes statistiques**

La Commission est invitée à entériner, en tant que document de référence pour les observateurs des élections, le projet de rapport ([CDL\(2018\)010](#)) sur l'identification des irrégularités électorales par des méthodes statistiques, rédigé sur la base des observations de M. Daniel Bochsler, de M. Juraj Medzihorsky, de M. Carsten Schürmann et de M. Philip Stark. Le Conseil des élections démocratiques examinera ce projet de rapport lors de sa réunion du 15 mars 2018.

## **17. Rapport sur la révocation des maires/élus locaux**

La Commission sera informée de l'avancement des travaux sur le projet de rapport ([CDL\(2018\)012](#)) sur la révocation des Maires/élus locaux, rédigé sur la base des observations de M. Castella Andreu, de Mme Jametti Greiner et de Mme Karakamisheva-Jovanovska. La sous-commission sur les institutions démocratiques tiendra une discussion préliminaire sur ce projet de rapport lors de sa réunion du 15 mars 2018.

\*\*\*\*\*

19h15                    Départ en bus de Venise (Piazzale Roma)

20h00                    Dîner au Novotel Venezia Mestre Castellana  
Via Alfredo Ceccherini 21,  
30174 Mestre  
Tel: +39 041 506 6511

[Lien au site web](#)

22h30                    Retour à Venise

### **Samedi 17 mars 2018**

<p>9h00-10h30    <i>Information sur les développements constitutionnels d'autres pays</i> <i>Etudes et rapports (suite)</i> <i>Coopération avec d'autres pays</i></p>
---

## **18. Information sur les développements constitutionnels dans d'autres pays**

### *Kazakhstan*

M. Kairat Mami, Président du Conseil constitutionnel du Kazakhstan, informera la Commission des développements constitutionnels récents au Kazakhstan.

### *Turquie*

M. Can informera la Commission des développements constitutionnels récents en Turquie.

## **19. Rapport sur la limitation des mandats et un éventuel droit individuel à être réélu – Partie I Présidents**

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet de rapport ([CDL\(2018\)006](#)) sur la limitation des mandats et un éventuel droit individuel à être réélu – Partie I Présidents (voir le document [CDL-REF\(2018\)009](#)), rédigé sur la base des observations

de M. Castella Andreu, de Mme Cleveland, de M. Hyst, de M. Kang, de Mme Otálora Malassis et de M. Tuori. Le Conseil des élections démocratiques examinera ce projet de rapport lors de sa réunion du 15 mars 2018. Ce projet de rapport a été rédigé à la demande de l'Organisation des Etats américains (OEA).

## **20. Coopération avec d'autres pays**

### *Libye*

M. Frendo informera la Commission de la coopération avec la Libye.

### *Monténégro*

La Commission sera informée de la demande d'assistance concernant le système judiciaire au Monténégro.

### *Serbie*

M. James Hamilton informera la Commission de l'avancement des travaux sur le processus de réforme constitutionnelle en Serbie.

10h30-10h45

*Pause-café*

10h45-12h45

*Adoption du rapport annuel d'activités 2017*

*Information sur les conférences et les séminaires*

*Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle*

*Rapport de la réunion du Conseil des élections démocratiques*

*Rapport de la réunion de la sous-commission sur les institutions démocratiques*

## **21. Adoption du rapport annuel d'activités 2017**

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet de rapport annuel d'activités 2017 ([CDL\(2018\)002](#)).

## **22. Information sur les conférences et les séminaires**

La Commission sera informée des résultats et des conclusions de la Conférence internationale dédiée au « Rôle des cours administratives dans le traitement du contentieux électoral », organisée par l'Union arabe de l'ordre administratif, qui s'est tenue au Caire les 8-9 janvier 2018.

## **23. Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle**

La Commission sera informée de la réunion du Bureau de la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle qui se tiendra à Venise, le samedi 17 mars 2018.

## **24. Rapport de la réunion du Conseil des élections démocratiques (15 mars 2018)**

Le Président du Conseil informera la Commission des résultats et conclusions de la réunion tenue le 15 mars 2018.

[Lien à l'ordre du jour annoté](#)

Le projet d'avis conjoint sur la République de Moldova ainsi que les projets de rapports sur l'identification des irrégularités électorales par des méthodes statistiques et sur la limitation des mandats et un éventuel droit individuel à être réélu – Partie I Présidents, seront traités sous les points 11, 16 et 19 ci-dessus.

**25. Rapport de la réunion de la sous-commission sur les institutions démocratiques (15 mars 2018)**

Le Président de la sous-commission informera la Commission des résultats et conclusions de la réunion tenue le 15 mars 2018.

[Lien à l'ordre du jour annoté](#)

12h45-13h00

*Session de clôture*

**26. Autres questions**

M. Helgesen informera la Commission de l'avancement des travaux sur les principes constitutionnels et juridiques sur les institutions de l'Ombudsman (Principes de Venise).

**27. Dates des prochaines sessions**

Le calendrier des sessions de 2018 est confirmé comme suit :

115 <sup>e</sup> session plénière	22-23 juin 2018
116 <sup>e</sup> session plénière	19-20 octobre 2018
117 <sup>e</sup> session plénière	14-15 décembre 2018

Les réunions des sous-commissions ainsi que la réunion du Conseil des élections démocratiques auront lieu la veille des sessions plénières.

Le calendrier des sessions pour l'année 2019 sera distribué pendant la session.

[Lien à la liste provisoire des participants](#)

[Lien à la liste des réunions](#)

[Lien au plan de table](#)